

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-511333

65331

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

**Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 4616      Société : DNC

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : DR. BENHATIRA NAJAT

Date de naissance : 13/11/56

Adresse : 26 villa Enfa II Dan Bouazza

Tél. : 0661238384      Total des frais engagés : 500 Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/3/2021

Nom et prénom du malade : BENHATIRA NAJAT      Age : 65 ANS

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : ACCIDENT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....      Le : 02/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL



# Dr BENKIRANE SAÂDI Mohamed

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles      Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier

Médecine Energétique - Chromothérapie - Bioresonance - Reconnective Healing  
Thérapie Energo-Vibrationnelle - Biomagnétisme - Sujok Thérapie

## Bilan par Physioscanner

FACTURE RECU DE Mme BEN HATIRA NAJAT

CONSULTATION ORL	300 DH
MICROASPIRATION D'OREILLE	200 DH
	<hr/>
(CINQ CENT DIRHAMS)	500 DH

CASA LE 02/03/2021

  
Dr. BENKIRANE SAADI Med.  
SPECIALISTE O.R.L.  
47, Bd. Mohammed V - CASABLANCA  
Cabinet Tél: 05 22 29 65 28

**Dr BENKIRANE SAÂDI Mohamed**

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles      Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier

Médecine Energétique - Chromothérapie - Bioresonance - Reconnective Healing  
Thérapie Energo-Vibrationnelle - Biomagnétisme - Sujok Thérapie

**Bilan par Physioscanner**

BENKIRANE SAADI

of local cervical

$\frac{1}{2}$  dose 2/3/21

2/3/21

Dr. BENKIRANE SAADI Med.  
SPECIALISTE C.R.L.  
47, Bd. Mohammed V - CASABLANCA  
Cabinet Tél. 05 22 29 75 28

